



Rhône-Alpes

Loire : Jean-Paul Martel passe la main à la direction d'Inter forêt-bois 42

Le 9 avril dernier, à l'occasion de leur assemblée générale annuelle, les nombreux membres d'Inter forêt-bois 42 et professionnels de la filière forêt-bois régionale réunis dans les salons de l'hôtel de ville de Saint-Etienne avaient choisi de rendre un hommage appuyé à Jean-Paul Martel, à l'heure de son départ à la retraite, après 24 ans passés à travailler au développement de l'interprofession départementale et de l'activité des entreprises de la filière forêt-bois dans la Loire. Recruté en octobre 1990, Jean-Paul Martel, devenu le directeur, a œuvré pendant toute cette période à la valorisation du bois local auprès des utilisateurs et des institutionnels et à la promotion des métiers de la filière. *"Entre la filière bois et toi, c'est une histoire de passion"*, n'a pas manqué de souligner François Bret, consultant expert forêt bois, partenaire d'IFB 42 depuis sa création, dans son discours pour saluer l'action de Jean-Paul Martel à la tête d'IFB 42. *"De l'aval à l'amont, car venant toi-même de la première transformation, tu sais l'enjeu de la relation entre le produit forestier et le matériau mis en œuvre."* Et François Bret de rappeler les nombreuses actions impulsées par Jean-Paul Martel pendant sa présence à la direction de l'interprofession : la création du groupement d'achat "Les scieries de la Loire" et du groupement pour la création d'un centre de taille partagé "Les charpenteries de la Loire" entre 1999 et 2001, les forums professionnels co-organisés avec Créabois Isère et le Lignum-Cedotec, l'étude avec Auvergne Promobois pour la valorisation du sapin blanc du Massif central ou plus récemment l'engagement en 2009 du programme Eco-bois Plus. Seul permanent de l'association professionnelle pendant 18 ans, Jean-Paul Martel avait été rejoint en 2009 par Marc Delorme, qui lui succède à la direction d'Inter forêt-bois 42. Pour l'épauler, l'interprofession ligérienne a recruté depuis l'an dernier une nouvelle collaboratrice, Élodie Thévenet, à qui Jean-Paul Martel a pu faire profiter de son savoir-faire et de son expertise de la filière forêt-bois ligérienne pendant plusieurs mois avant de faire valoir ses droits à la retraite.



Jean-Paul Martel, entouré par Marc Delorme qui lui succède à la tête d'IFB 42, et Elodie Thévenet, nouvelle collaboratrice de l'interprofession du département de la Loire.



Bourgogne

Cinq hectares de jeunes douglas détruits par un collectif anonyme

Cinq hectares de plantations de jeunes douglas ont été détruits dans l'Yonne à la tronçonneuse pendant le week-end de Pâques dans la forêt communale d'Avallon et la forêt domaniale Au Duc sur la commune de Quarré-les-Tombes. Cette action a été revendiquée par un collectif anonyme baptisé Léchi-Dryades, affirmant vouloir dénoncer les monocultures de jeunes plants de douglas qui selon eux détruiraient les sous-bois et acidifieraient les sols. Le président de l'ONF, Jean-Yves Caullet, également maire de la commune d'Avallon, a qualifié ces actes *"de vandalisme inqualifiable"*, indiquant qu'une *"plainte a été conjointement déposée par la commune d'Avallon et l'ONF"*, précisant que *"l'aménagement de la forêt communale d'Avallon a fait l'objet d'un débat en conseil municipal et qu'il a été clairement prévu de privilégier le chêne sessile et de limiter à 13% les surfaces de douglas. Il n'est donc nullement question ici de "monoculture" !"*

Le parc naturel régional du Morvan a lui aussi réagi à la destruction de ces cinq hectares de forêt. *"Si les auteurs de ce saccage contre des biens publics pensaient rendre service au Morvan, ils se trompent lourdement. [...] Le coût sera entièrement assumé par les deniers publics [...]"*, ont expliqué Patrice Joly, président du parc naturel régional du Morvan et Stéphane Audrand, président de la commission forêt du parc. *"Les problématiques forestières sont complexes et se traitent sur le long terme"*, ont tenu à rappeler les deux directeurs, précisant que *"de nombreux modes d'action positifs existent, dans le respect de la loi"*, comme militer dans des associations de protection de l'environnement, créer ou adhérer à des groupements forestiers ou encore participer aux animations et aux débats publics organisés par le parc naturel régional du Morvan.